

CONCEPTION CANTONALE DU PAYSAGE

Le paysage, la face sensible du territoire - Conception cantonale du paysage genevois

Colloque annuel OFEV
30.11.2023

LE PAYSAGE, LA FACE SENSIBLE DU TERRITOIRE

Ariane Widmer, urbaniste cantonale, office de l'urbanisme
département du territoire

Mathieu Petite, adjoint urbaniste cantonale, référent paysage, office de
l'urbanisme, département du territoire

Le paysage en tant que valeur naturelle et culturelle

La conception est un document stratégique qui vise à construire une politique de protection et de valorisation du paysage.

D'une part, elle s'inscrit dans un riche héritage qui place le paysage, sa conservation et son évolution comme des enjeux majeurs pour le développement du canton de Genève.

D'autre part, elle intervient dans un contexte d'urgence environnementale – réchauffement climatique, effondrement de la biodiversité.

A ce titre, les valeurs naturelles - la biodiversité - et les valeurs culturelles – le patrimoine - ne sont pas considérées pour elles-mêmes mais pour leur contribution au paysage et à sa qualité.



Le territoire genevois

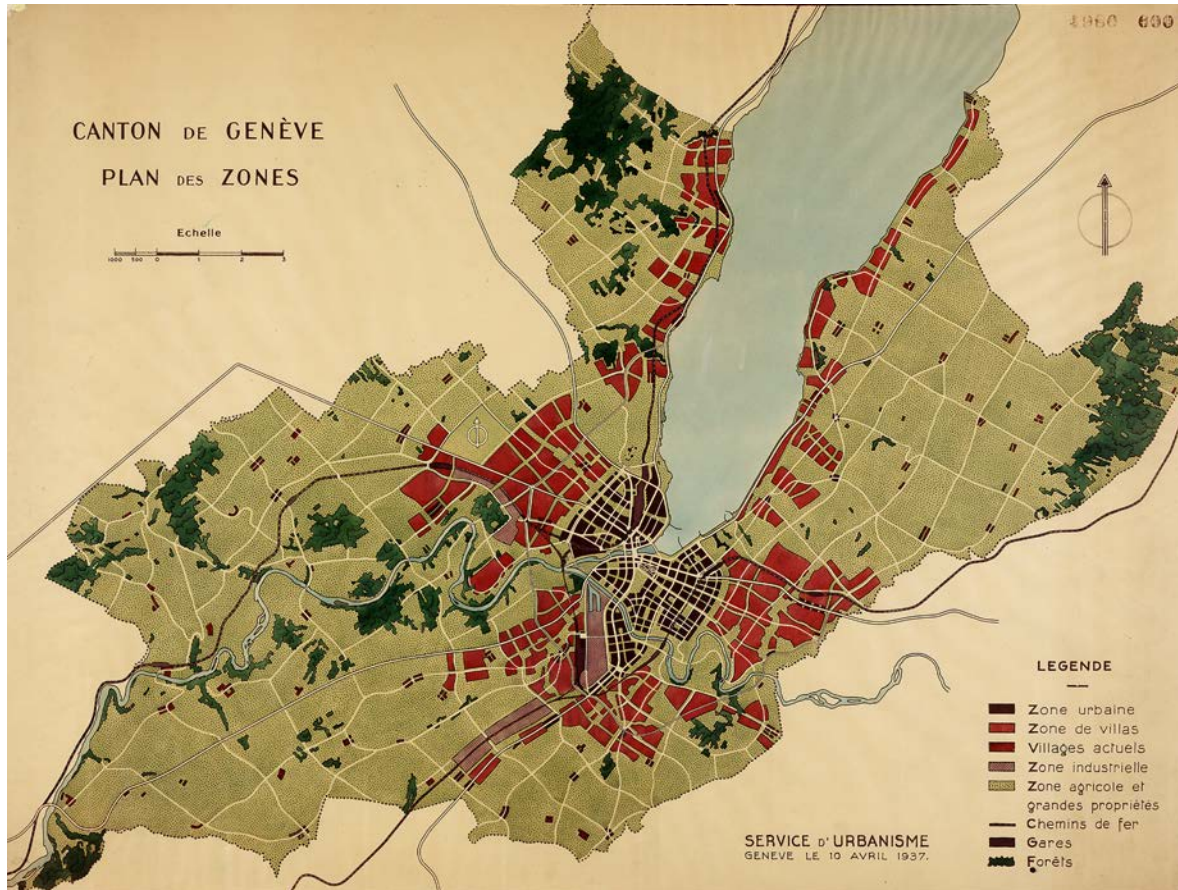
Entre Alpes et Jura, un paysage d'une grande beauté



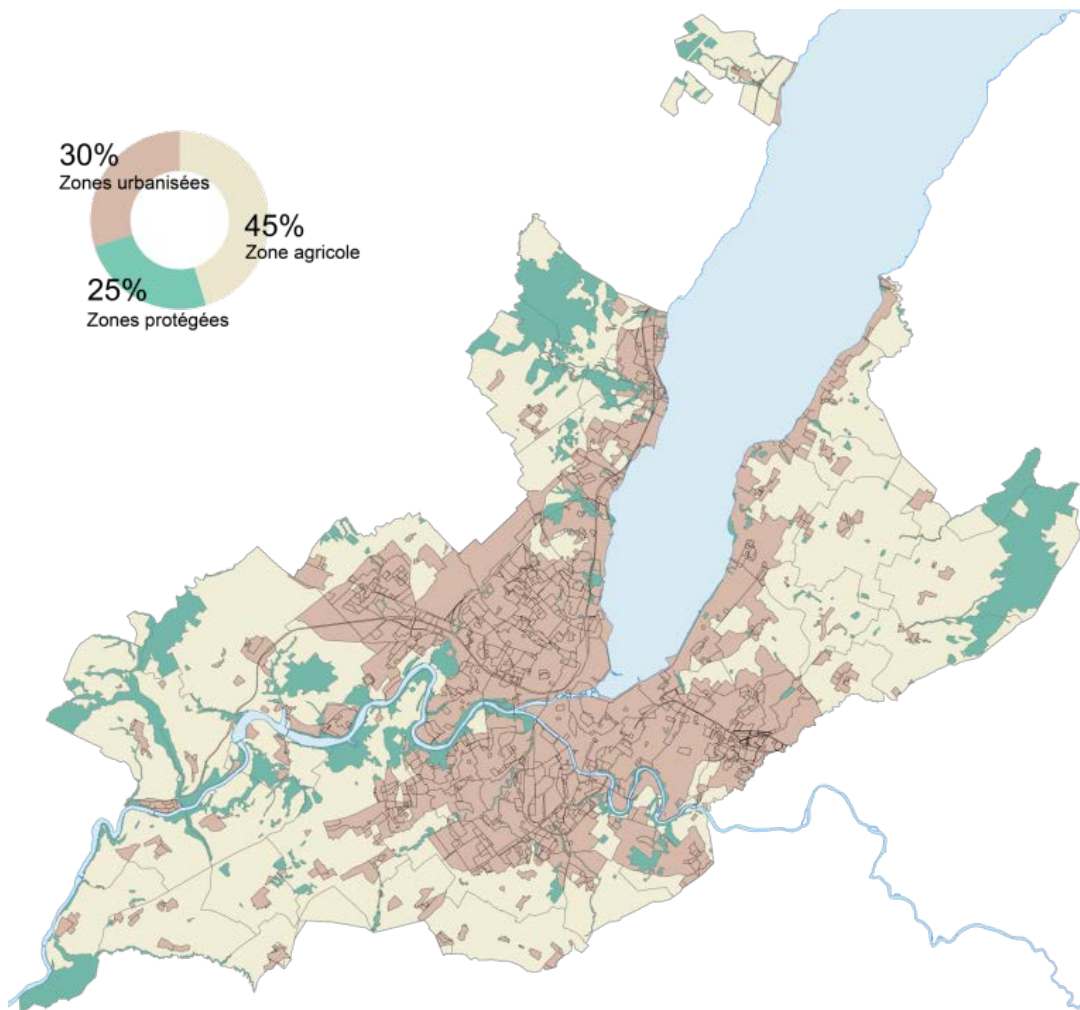
Mais aussi un territoire sillonné par des infrastructures



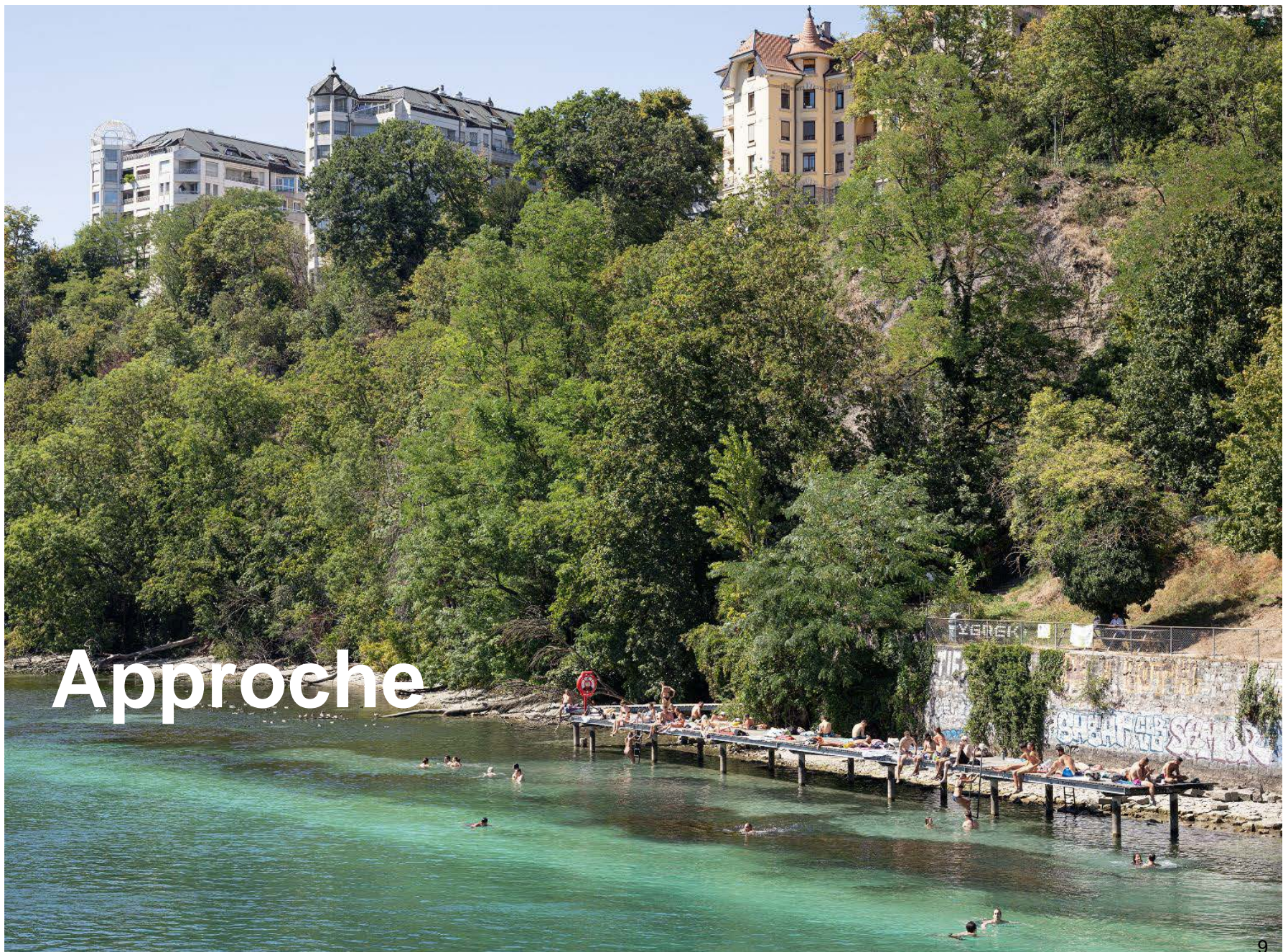
Un territoire exiguë conscient de la valeur de sa campagne



Des espaces ouverts et protégés qui favorisent la biodiversité



Approche



La spécificité de la conception du paysage

"Notre territoire n'a jamais été figé et va continuer à se transformer ; le paysage, qui en est la face sensible, suivra le même chemin.

Garantir la qualité du paysage revient ainsi à en préserver ses entités les plus caractéristiques ainsi qu'à en accroître la qualité à l'occasion d'interventions sur le territoire, quelles qu'elles soient."

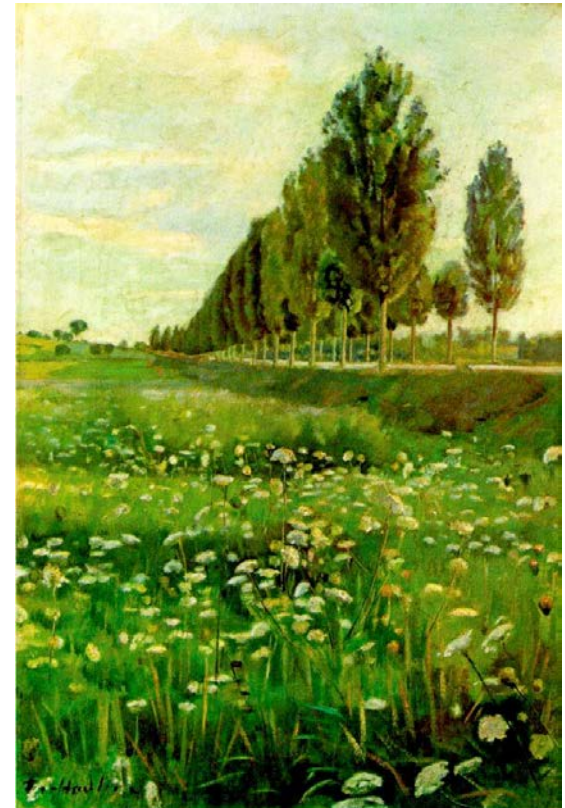
Une conception ancrée dans le territoire genevois

Une conception du paysage ...

... qui est ancrée dans la spécificité du territoire genevois.

... qui s'inscrit dans la continuité de la vision historique du paysage (Camille Martin, Maurice Braillard, Marcellin Barthassat ...).

... qui ne propose pas un "projet de paysage", mais considère le paysage comme la résultante des actions sur le territoire.

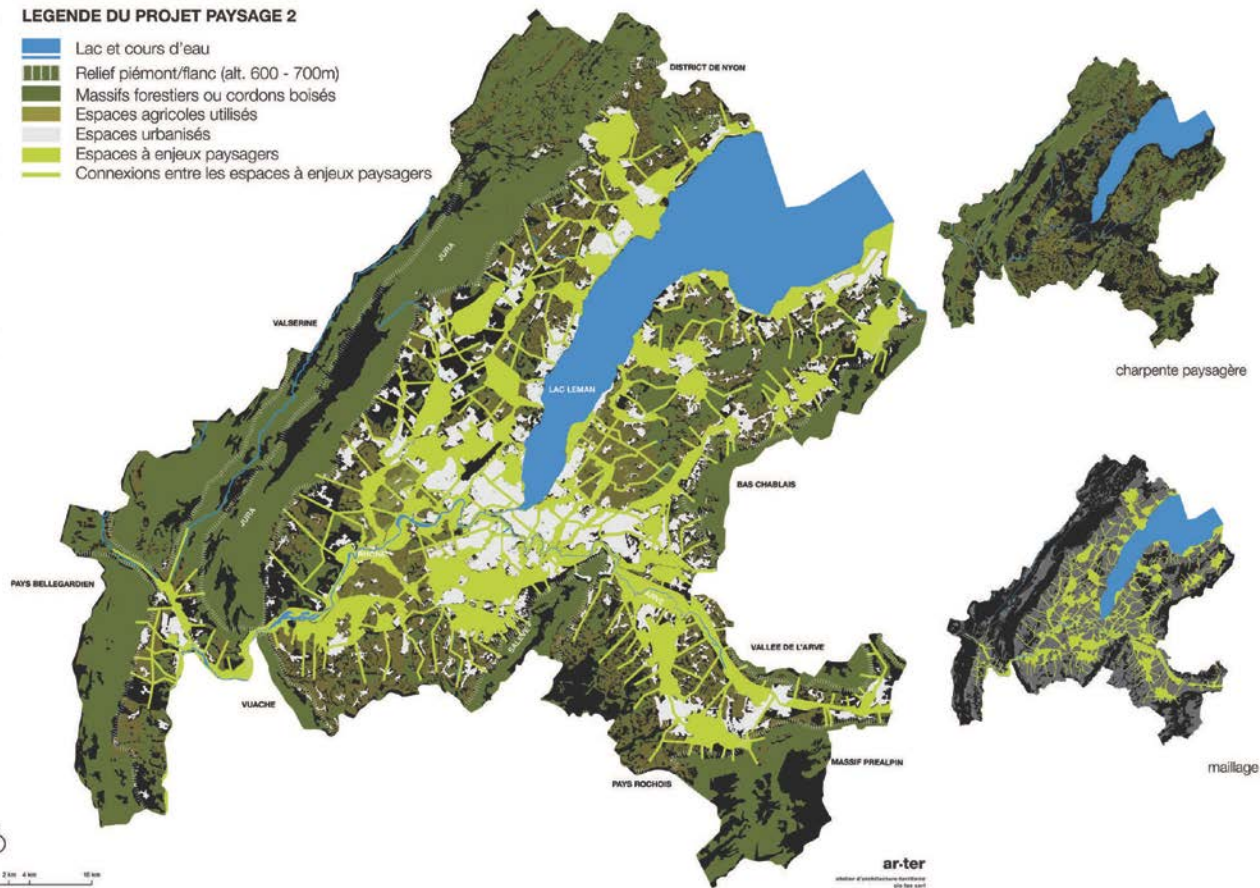


Une conception portée par 3 offices murie progressivement

Annexe 38. Superposition charpente paysagère et maillage

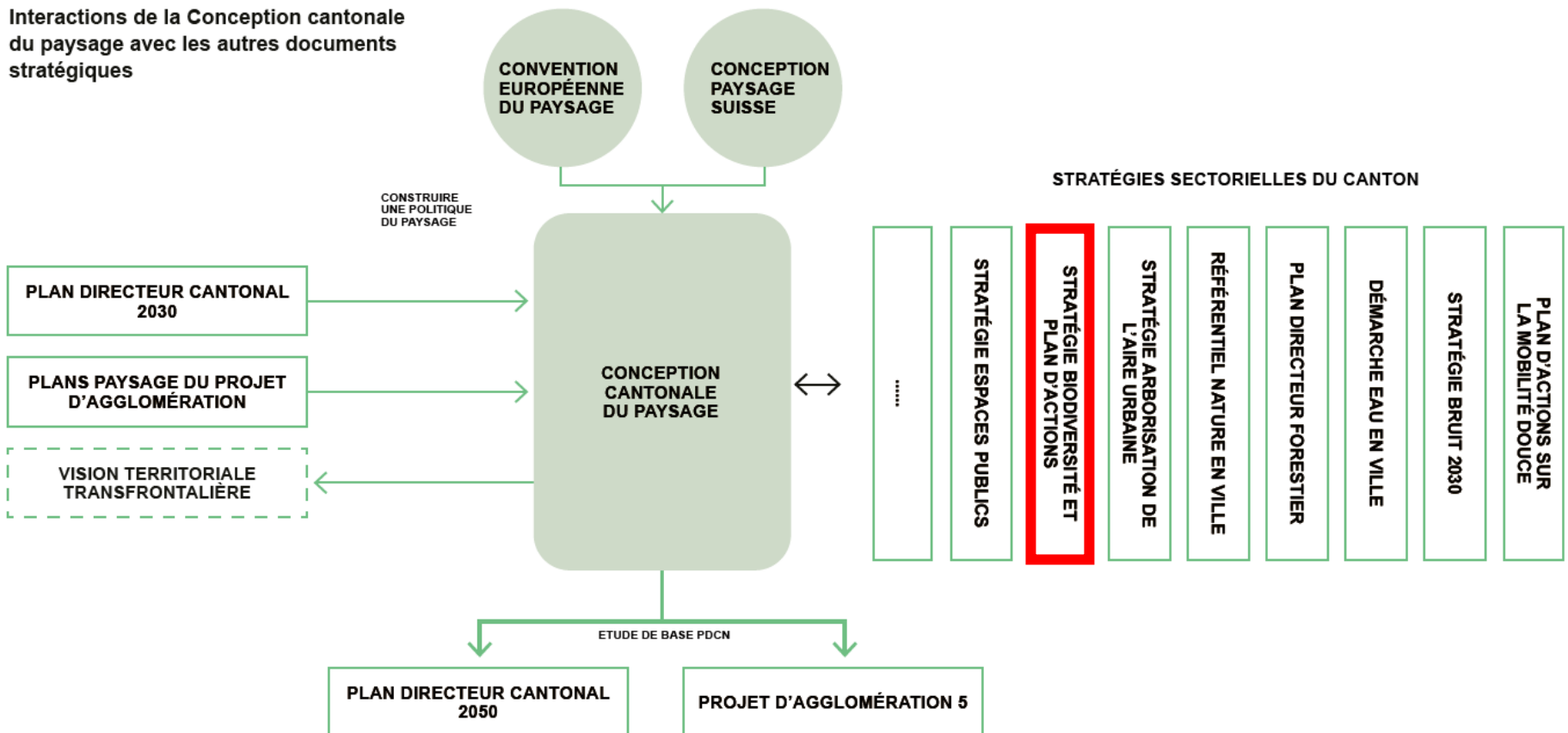
LEGENDE DU PROJET PAYSAGE 2

- Lac et cours d'eau
- Relief piémont/flanc (alt. 600 - 700m)
- Massifs forestiers ou cordons boisés
- Espaces agricoles utilisés
- Espaces urbanisés
- Espaces à enjeux paysagers
- Connexions entre les espaces à enjeux paysagers



Interaction avec les autres stratégies cantonales

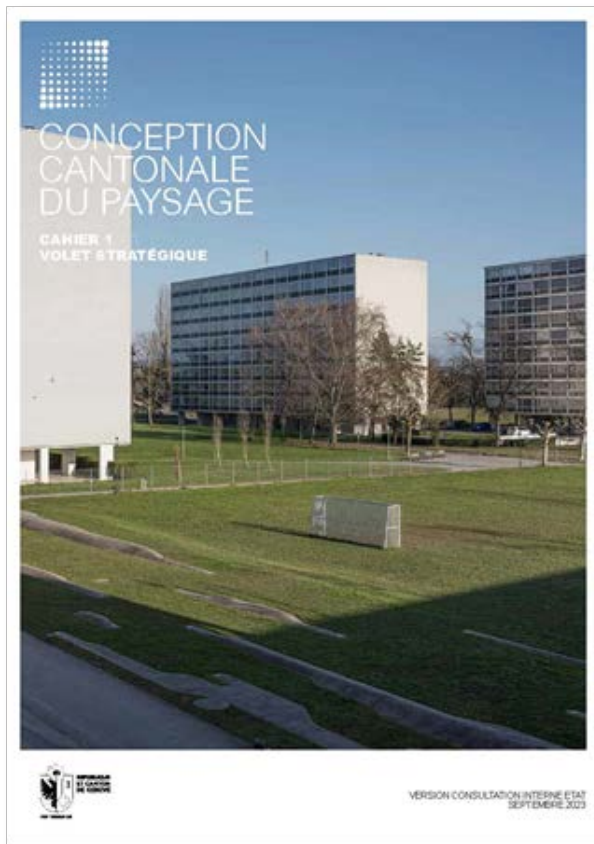
Interactions de la Conception cantonale du paysage avec les autres documents stratégiques



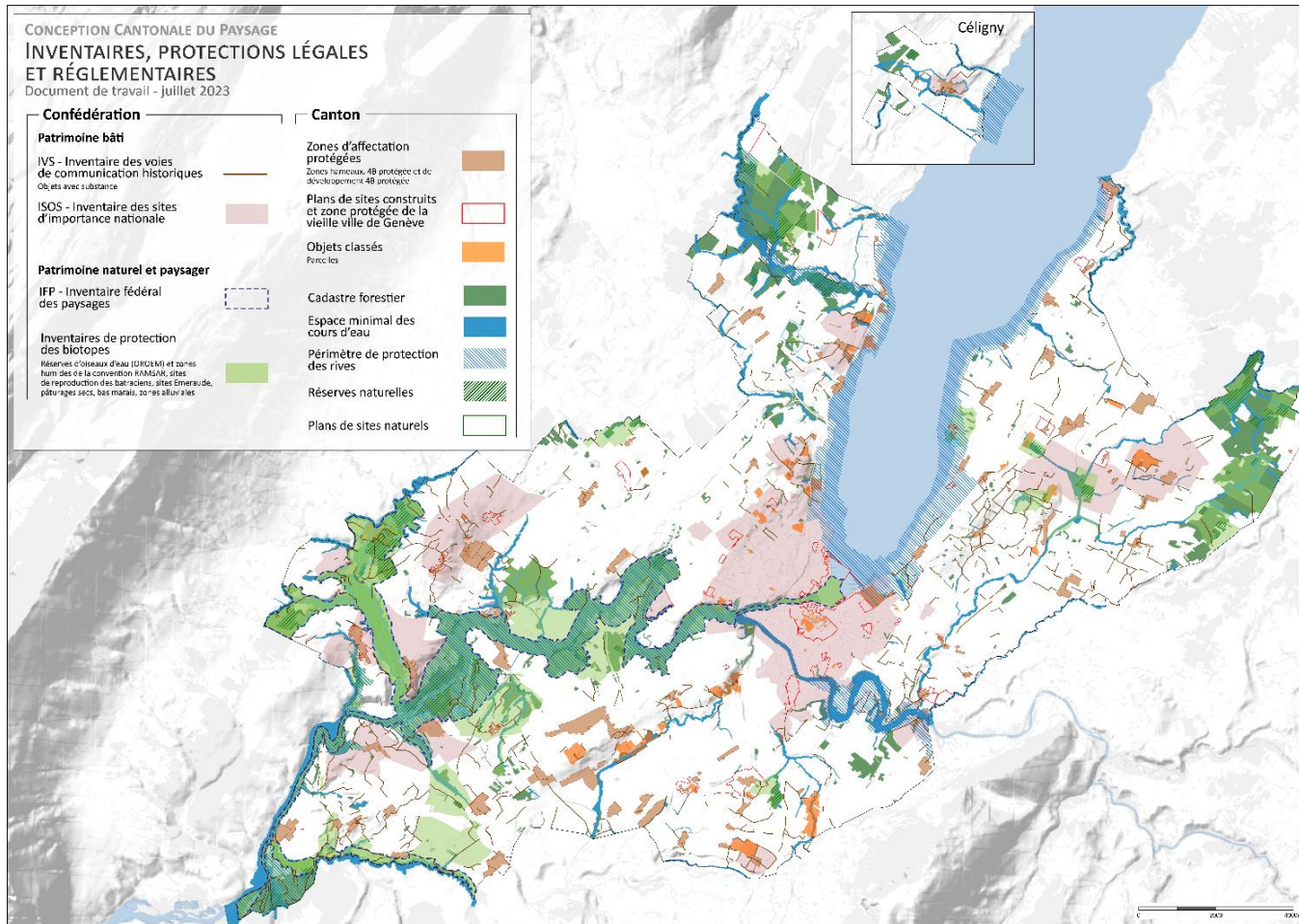


Une conception pour orienter les actions sur le territoire

Un état des lieux, une stratégie et des objectifs de qualité paysagère



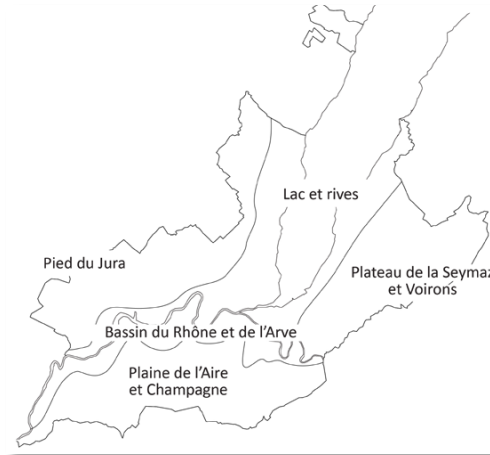
Porter l'attention au-delà des paysages déjà protégés



Des objectifs de qualité pour un paysage décliné en trois échelles



Le grand paysage

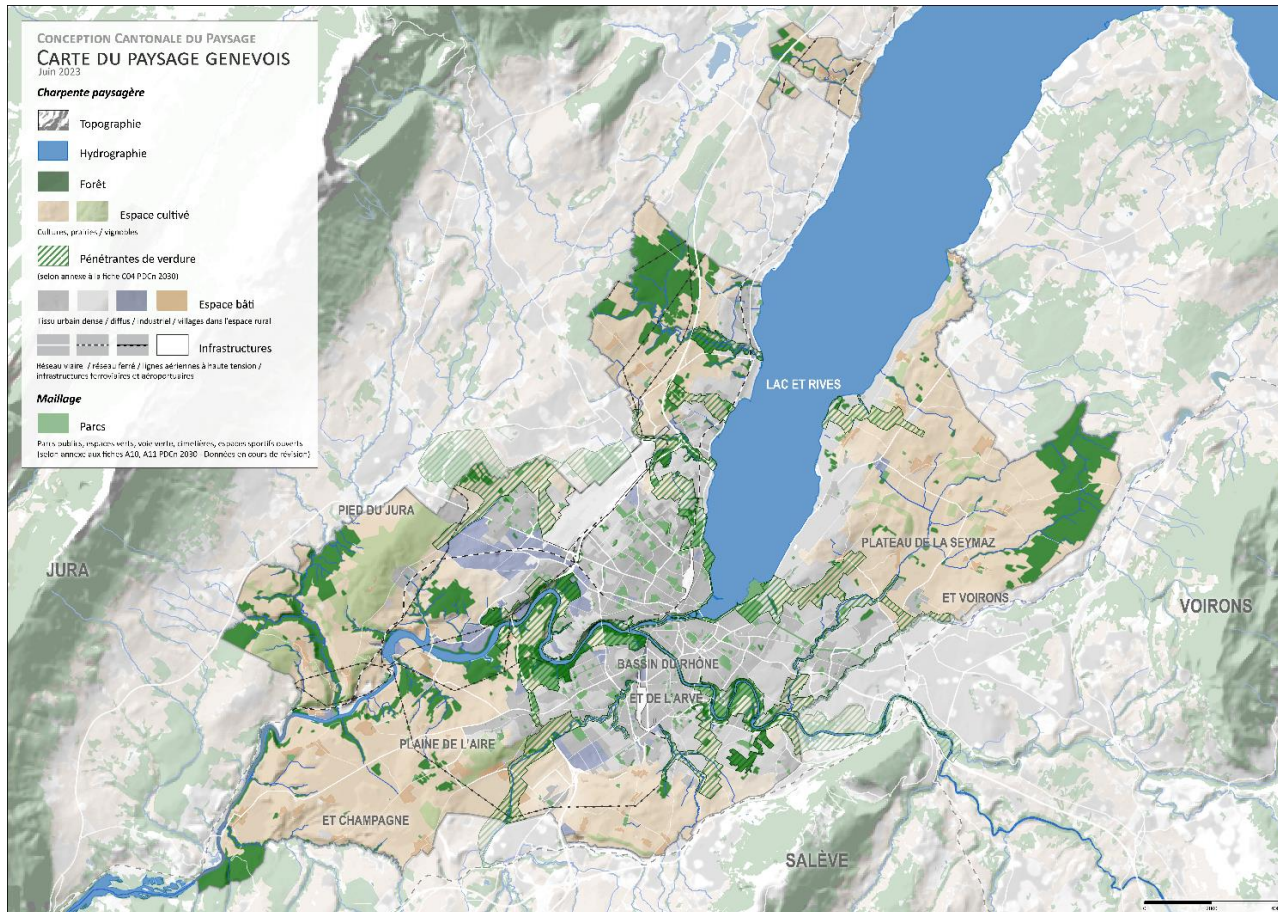


Les ensembles paysagers



Le paysage du quotidien

Les principales composantes du paysage genevois





La biodiversité renforce-t-elle le paysage?

Des champs de tension entre biodiversité et paysage?



Plaine de l'Aire

L'accessibilité du paysage face à la biodiversité



Bords du Rhône (Sous-Cayla)

Les valeurs naturelles face aux valeurs culturelles

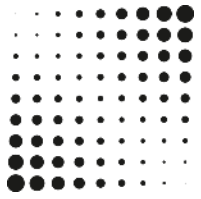


Bord de l'Arve (Quai Capo-d'Istria)

<https://www.geneve.ch/fr/quai-capo-istria>



Pour conclure



CONCEPTION CANTONALE DU PAYSAGE

MERCI
POUR VOTRE
ATTENTION



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

**Ariane Widmer Pham, architecte urbaniste dipl.
epfl / sia fsu fas**

Urbaniste cantonale, office de l'urbanisme,
département du territoire, canton de Genève

Dans cette fonction d'urbaniste cantonale qu'elle occupe depuis 2019, elle est notamment chargée de la vision du développement territorial. Auparavant, en tant que directrice du bureau intercommunal SDOL, elle a été en charge de la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'Ouest lausannois, une région dynamique de la métropole lémanique. Son travail a permis aux huit communes d'obtenir le prix Wakker en 2011 pour leur démarche exemplaire. Elle a dirigé le département de design d'Expo.02. Professeure invitée à l'EPFL, présidente ou membre de nombreux collèges d'experts de jurys de concours et conférencière régulière, elle publie des ouvrages sur les questions actuelles du développement urbain et territorial. Elle est membre du comité curatorial de la Biennale Suisse du territoire de l'i2a à Lugano, ainsi que du conseil de la Fondation Culture du bâti Suisse et du conseil de la Fondation Plateforme 10, le pôle muséal de Lausanne. Elle a été membre du comité central de la

Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) jusqu'en 2022. En 2022, elle obtient le prix de la fondation Brandenberger pour son engagement professionnel dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement urbain.

**Mathieu Petite, géographe et urbaniste, docteur
en sciences économiques et sociales de
l'Université de Genève**

Adjoint de l'urbaniste cantonale, office de
l'urbanisme, département du territoire.

Il est en particulier référent au sein de l'office de l'urbanisme pour les questions de mobilité et de paysage, en étant notamment en charge de la rédaction de la Conception cantonale du paysage.

Il a été chargé de cours à l'Université de Genève et chercheur invité à la Royal Holloway University of London.